

La santé financière de la commune de Blangy-sur-Bresle s'améliore, selon son maire

Lors du dernier conseil municipal, mercredi 3 avril 2024 les élus ont approuvé les comptes administratifs et voté le budget. L'occasion pour le maire de saluer l'amélioration de la santé financière de la commune.

[\(/id510395/article/2024-04-05/la-sante-financiere-de-la-commune-de-blangy-sur-bresle-samelioire-selon-son-maire\)](/id510395/article/2024-04-05/la-sante-financiere-de-la-commune-de-blangy-sur-bresle-samelioire-selon-son-maire)



Que faire samedi 6 et dimanche 7 avril 2024 en Picardie

Le maire de Blangy, Eric Arnoux, souligne l'amélioration de la santé financière de la commune. - (Photo Xavier Togni)



Par **Xavier Togni (/940/dpi-authors/xavier-togni)**

Journaliste

Publié: 5 Avril 2024 à 13h39


🕒 Temps de lecture: 1 min

Partage :



Les finances de [Blangy-sur-Bresle \(https://www.courrier-picard.fr/1516/locations/blangy-sur-bresle-seine-maritime\)](https://www.courrier-picard.fr/1516/locations/blangy-sur-bresle-seine-maritime) se portent mieux. C'est le message qu'a fait passer le maire Eric Arnoux lors du conseil municipal de mercredi soir, consacré aux comptes administratifs et au budget.

Il s'est voulu rassurant après un rapport de la chambre régionale des comptes plutôt mitigé sur la période 2017-2021.

Consultez l'actualité en vidéo  (/videos)

« Nette amélioration »

Ainsi, le résultat de clôture de 2023, en section de fonctionnement, positif d'1,147 million d'euros, est « *en nette amélioration* », malgré la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité. Des coûts qui auraient pu augmenter encore plus, a-t-il remarqué, sans les travaux réalisés dans les bâtiments communaux pour faire des économies d'énergie. Il a aussi mis en avant « *les efforts entrepris* » pour maîtriser les dépenses. Les recettes de fonctionnement elles aussi étaient en hausse, grâce aux dotations de l'État et à ce qu'ont rapporté à la commune les services payants qu'elle propose.

Réduction de la dette

Le maire a surtout insisté sur la réduction de la dette, avec un remboursement de 784 000 euros en 2023. Si le montant du capital restant à verser est encore d'environ 3,5 millions d'euros, « *la capacité d'autofinancement brute s'est nettement améliorée. En deux ans, elle a presque doublé, passant de 327 000 euros en 2021 à 665 000 euros en 2023. Les efforts ont payé pour retrouver une dynamique positive* ». La capacité de désendettement, elle, passe de 9,9 années à 5,3 années en 2023 (soit le temps nécessaire pour rembourser complètement la dette si tout l'argent de la commune y était consacré).

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2024, lui, s'établit à un peu plus de 8,4 millions d'euros. Il a été adopté à la majorité (deux abstentions). Il est de 5,3 millions pour la section de fonctionnement, dont 2,4 millions pour les charges de personnel. Pour les charges à

caractère général, Eric Arnoux a indiqué qu'un nouveau contrat devrait faire baisser la facture d'électricité et de gaz de 30 %. Côté recettes, il a notamment souligné l'aide importante de la caisse d'allocations familiales, « *pour les services aux familles* », et l'augmentation de la subvention de l'État pour la Maison France service.

En section d'investissement le budget s'équilibre à 3,145 millions d'euros, dont 1,8 million de dépenses pour les travaux, moins conséquents que les années précédentes.

La principale concerne le centre technique municipal (environ 1,1 million). Sont également inscrits la facture de la dépollution de la friche Pochet du Courval, pour 250 000 euros, divers travaux dans les bâtiments publics, etc. Côté recettes, la municipalité devrait compter sur 1,1 million de subventions mais elle va tout de même contracter un nouvel emprunt de 500 000 euros.

Taxes locales

Abonnés À LIRE AUSSI

[À Blangy-sur-Bresle, Bernard-Marie Leibovici fait appel de sa condamnation pour diffamation \(/id509775/article/2024-04-03/blangy-sur-bresle-bernard-marie-leibovici-fait-appel-de-sa-condamnation-pour\)](#)

Enfin, le conseil a voté les taux des taxes locales. Ils restent inchangés, sauf la cotisation foncière des entreprises, qui passe de 13,58 % à 14,89 %. Selon le maire, il s'agit de rattraper progressivement le taux d'avant Covid, qui avait été baissé pour soutenir entreprises et commerces face à la crise sanitaire.

Que faire samedi 6 et dimanche 7 avril 2024 en Pic...

Envie de compléter vos revenus? Découvrez l'activité de vendeur colporteur de presse. Chaque nuit, ils sont plus de 150 à distribuer le Courrier picard.

[En savoir plus \(https://www.courrier-picard.fr/id417045/article/2023-05-26/celine-et-les-vendeurs-colporteurs-de-journal-le-courrier-picard-ou-les\)](https://www.courrier-picard.fr/id417045/article/2023-05-26/celine-et-les-vendeurs-colporteurs-de-journal-le-courrier-picard-ou-les)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Blangy-sur-Bresle \(Seine-Maritime\) \(/1516/locations/blangy-sur-bresle-seine-maritime\)](#)